



P 1873

ID 5125

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Claude PAQUET

Luxembourg, le 18 mai 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1873 – Hëllef fir d'Beien an Insekten

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 12 mai 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique 1873 étant similaire à votre demande de pétition publique 1874 - Hëllef fir d'Beien an Insekten, déposée le 30.04.2021 et retenue par la Commission des Pétitions, elle est dès lors irrecevable en raison de l'article 169, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés